



5 ter chemin du Traversier

81300 GRAULHET

cgt-tarn.ouest@orange.fr

**SYNDICAT CGT DES
TERRITORIAUX DU TARN OUEST**

N°24

La CGT réclame un CHSCT extraordinaire

Pourquoi ?

Pour la protection de TOUS les agents. La covid fait des dégâts et nous sommes dans une inquiétude quotidienne.

Où ?

À l'agglomération.

Quand ?

Immédiatement

Comment ?

En prenant des mesures infaillibles et protectrices pour TOUS les agents.

Et en ayant une communication efficace et claire pour TOUS les services de l'Agglomération.



La circulaire n°6208 /SG du premier ministre en date du 1er septembre 2020 est applicable dans la fonction publique territoriale.

L'employeur **doit** fournir les masques aux agents. Le télétravail demeure une pratique recommandée car il **limite les risques d'infection** en particulier dans les zones rouges comme dans le département du Tarn actuellement.

Lors d'une épidémie, l'employeur a le devoir de protéger ses agents

La santé des agents est au cœur de la préoccupation de la **CGT** et nous exigeons comme le prévoit la dernière mise à jour du 12 septembre relative à la mise en œuvre de la circulaire 1^{er} septembre, que :

- Les agents cas contact ou présentant des symptômes de la covid soient placés en télétravail ou en ASA sur présentation d'un certificat médical d'isolement dans l'attente des résultats du test et non de revenir sur leur lieu de travail en l'absence d'arrêt maladie comme le décrit le protocole de l'agglomération du 8 septembre.
- L'on permette aux agents devant assurer la garde de leurs enfants en raison de la fermeture de leur établissement d'accueil pour raison de covid ou identifiés comme cas contact par l'assurance maladie, de bénéficier du télétravail, d'une ASA ou pour les contractuels, d'un arrêt de travail dérogatoire.

**Ces protocoles doivent être validés dans le cadre du CHSCT en instance
paritaire avec procès verbal et non en réunions informelles comme le
propose régulièrement la collectivité**

Vos délégués CGT se tiennent régulièrement à votre disposition dans les différents bureaux du Syndicat à **Gaillac**
(Place d'Hautpoul) ou **Graulhet** (rue Barricouteau) **07.83.91.17.56/ 06.29.65.15.48**